

# SOMMAIRE

Vol. IX : 15 Octobre 1905

<i>Frontispice</i> : Le D <sup>r</sup> Élie Metchnikoff . . . . .	257
<b>COMMENT SE SIGNE UN TRAITÉ DE PAIX</b> , par Pierre Baudin, ancien ministre . . . . .	259
<b>MUSIQUE</b> : L'ADIEU, <i>mélodie inédite</i> de Jean Nougès, <i>paroles</i> d'Edmond Haraucourt . . . . .	272
<i>Grands Faits</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	274
<i>Lettres et Arts</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	276
<b>LE MAQUILLAGE DES ŒUVRES D'ART</b> , par Armand Dayot, Inspecteur des Beaux-Arts . . . . .	279
<b>LES SUPPLICES EN CHINE</b> , par Philippe Berthelot . . . . .	289
<b>PETIT RÊVE</b> , <i>poésie</i> par Henry Bataille . . . . .	297
<i>A travers le Globe</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	298
<i>Théâtre &amp; Musique</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	300
<b>GRANDS ARTISTES &amp; GRANDS ROLES</b> , par Jules Claretie, de l'Académie Française . . . . .	301
<b>OU EN EST LA SCIENCE DES MICROBES ?</b> par le D <sup>r</sup> Élie Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur . . . . .	309
<b>HORS-TEXTE</b> : INNOCENCE, par W. Bouguereau . . . . .	
<b>LE FANTÔME BOITEUX</b> , nouvelle par J. Joseph-Renaud . . . . .	321
<b>LES FAMILLES NOMBREUSES</b> , par E. Piot, Sénateur de la Côte d'Or . . . . .	329
<i>La Vie Sociale</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	337
<i>Science et Nature</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	339
<b>DE LA MIRE A LA CIBLE</b> , par Gastinne-Renette . . . . .	341
<b>LE MUSÉE DE LA FOLIE</b> , par le D <sup>r</sup> Marie, médecin en chef à l'Asile de Villejuif . . . . .	353
<b>L'ÉLÉGANCE CHEZ LES ENFANTS</b> , par Franc-Nohain . . . . .	361
<i>Élégances</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	367
<i>Tous les Sports</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	368
<i>Curiosités</i> : <i>Septembre 1905</i> . . . . .	369
<b>LA RETRAITE</b> , grand roman inédit par A. Rémon, d'après Frantz- A. Beyerlein . . . . .	371

## NOEL

*Je sais tout*, à l'occasion de NOEL, publiera un numéro  
exceptionnel et qui fera sensation

**NOMBREUX SUPPLÉMENTS EN COULEURS**

Nous recommandons à nos acheteurs de le retenir à l'avance chez  
leur libraire ou marchand de journaux.

LES IDEES ORIGINALES & NOUVELLES, LES DOCUMENTS  
PHOTOGRAPHIQUES INTÉRESSANTS SONT LARGEMENT  
RÉTRIBUÉS PAR LA DIRECTION DE "Je sais tout"



UN SUPPLICE BARBARE : LA STRANGULATION

*L'imagination raffinée et féroce des Chinois a inventé un grand nombre de supplices dont celui que nous reproduisons ici n'est pas le moins terrible. Le condamné a le cou maintenu entre des planches; les pieds reposent sur des pierres entassées, qui sont retirées une à une par le bourreau, et les vertèbres du cou se rompent sous le poids du corps.*

## LES SUPPLICES EN CHINE

par PHILIPPE BERTHELOT

Jusqu'à quel degré de barbarie subtile et impitoyable s'exerce contre les criminels la cruauté instinctive des Jaunes, on le verra par les détails terrifiants que nous en donne ici l'explorateur Philippe Berthelot. — L'auteur a pris lui-même la plupart des clichés qui illustrent d'une façon aussi exacte que sinistre les révélations qu'il nous fait



LA réputation de cruauté des Chinois est un lieu commun bien établi en Europe et définitivement accepté: les correspondants de journaux se plaisent à détailler les tortures qui précèdent la mort et à faire des descriptions horribles des supplices auxquels ils ont assisté dans les sombres cités du Royaume fleuri.

Et cependant, quiconque a vécu longtemps dans une ville chinoise, ou parcouru ses campagnes, avouera qu'il a bien rarement été témoin de l'un de ces supplices épouvan-

tables; mais, lorsque le cas se produit, quel effrayant cauchemar!

Un ministre de France en Chine, qui a passé deux années entières à Pékin, m'a affirmé que pendant ces vingt-quatre mois, il n'y avait eu qu'une seule exécution *sensationnelle*; quelques-uns des Européens présents s'y rendirent avec des appareils photographiques et le souci de prendre leurs clichés leur permit de supporter la laideur du spectacle.

L'un de ces sensibles étrangers fut si impressionné pourtant, par le développement de ses plaques, qu'il faillit se trouver mal en les

(1) Chaque numéro de *Je sais tout* est divisé en neuf grandes rubriques qui embrassent l'ensemble des connaissances humaines et des événements universels



trancher le nerf de la gorge pour assourdir les plaintes, avait percé le cœur du misérable. Ce fut donc son cadavre inerte seul qui subit la formalité, complète du supplice, destiné à servir d'exemple.

Les décapitations, qui sont beaucoup plus fréquentes, émeuvent particulièrement les étrangers qui ne sont pas habitués chez eux à de pareils spectacles; tout se passe en plein air, sans le prétentieux appareil que réclame l'organisation des répressions sociales en Europe. Dans les campagnes de Chine, en remontant le Yang-tze-kiang, on aperçoit de temps à autre, une petite cage en bois à claire-voie

retirant de la cuvette photographique où elles baignaient. Il s'agissait, en effet, du supplice des cent morceaux, au cours duquel le bourreau arrache successivement au patient les nerfs des bras et des cuisses, avant de désarticuler l'épaule et les jambes, de déchirer les paupières et les seins...

Ce supplice exceptionnel, si rare que les vieux résidents n'avaient pas souvenir d'un cas semblable depuis bien des années, fut d'ailleurs adouci, dans la mesure du possible: le patient avait été préalablement bourré d'opium, ce qui explique la figure de joie extatique qu'on remarque avec surprise dans les photographies qui le représentent attaché au poteau d'exécution et déjà mutilé. Le bourreau, avant de



#### LA CANGUE

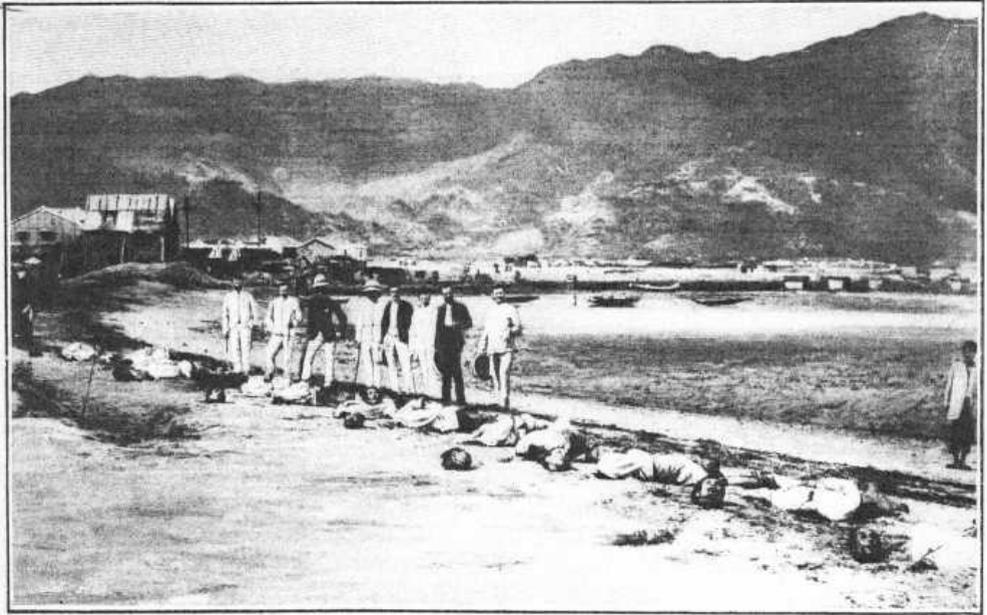
*La cangue est un supplice extrêmement douloureux dès qu'il se prolonge. Chargés de l'énorme carcan de planches qui leur écrase les épaules et leur meurtrit le cou, les malfaiteurs sont exposés en public pendant des jours entiers.*

suspendue aux branches d'un arbre; ces cages contiennent des têtes coupées, têtes des bandits de grand chemin dont les méfaits ont

dépassé les limites, très étendues cependant, de la tolérance des autorités et de la population.

En entrant dans les villes de l'intérieur de la Chine, sous la voûte sombre, humide et basse des portes du rempart, j'ai passé fréquemment entre des haies de prisonniers à la cangue: ils ne paraissaient nullement affectés par cette désagréable situation et conservaient assez de liberté d'esprit pour rire de l'aspect

la province où il avait commis son crime. Je fis arrêter ma chaise et posai quelques questions au criminel qui y répondit avec l'obligeance et la courtoisie que chacun possède, du haut en bas de l'échelle sociale, en Chine; les soldats qui l'accompagnaient étaient entrés à l'auberge pour boire une tasse de thé, quelques paysans s'étaient rassemblés autour de nous. Tout le monde riait et causait avec entrain, l'homme en cage expliquait complaisamment



L'EXÉCUTION EN MASSE

*Dans certaines régions de nos colonies extrême-orientales, le brigandage pullule à tel point qu'il est parfois nécessaire de procéder à des exécutions capitales en masses.*

ridicule de l'étranger que j'étais, et l'accabler de railleries fort épicées.

Dans la cité de Canton, ainsi qu'à Tsin-nan-fou, capitale du Chantoung, j'ai assisté plusieurs fois à des décollations de sept ou huit vagabonds, dans les étroites rues passagères, au milieu du grouillement de la population qui ne détournait pas même les yeux et passait près des corps étendus dans le sang sans y prêter la plus distraite attention, les mules des chars bousculant les cadavres.

Une rencontre plus singulière dans la grande plaine de Han-tchoung-fou, dans le Far-West chinois, m'a permis de goûter de plus près, la bohémie et l'insensibilité des condamnés et des spectateurs: assis dans une cage de bois à gros barreaux très écartés, de forme presque triangulaire, un condamné à mort était transporté par quatre porteurs et promené dans toute

son crime, et on l'écoutait avec un sympathique intérêt: on lui donna à boire, puis une pipe à fumer.

Li-Hung-Tchang avait fondé, en partie, sa réputation sur l'extrême sévérité de la répression à laquelle il soumit la population turbulente de Canton quand il fut nommé gouverneur des deux Kouangs. Pendant plusieurs mois, il fit couper plus de cinquante têtes par jour; avec ce système radical pour ramener la tranquillité dans la grande cité du sud-est; les vagabonds, les voleurs, les mendiants disparurent complètement. Jamais le commerce ne fut plus florissant, et la reconnaissance des marchands se traduisit de toutes les manières. Lorsque le gouverneur quitta la ville, on lui ôta ses bottes, selon le rite chinois, pour les suspendre en haut de la porte du rempart par laquelle il était sorti: les bottes des bons

mandarins achèvent ainsi de pourrir sous les creneaux de maintes villes chinoises.

La vie a une valeur si faible, que l'on voit au moment même des inondations du Hoang-Ho, des paysans qui ne savent pas nager, traverser ce torrent de boue, large de plusieurs kilomètres, debout, dans le courant qui les emporte à plusieurs lieues plus bas, se soutenant avec des outres ou des vessies gonflées, attachés sous les bras; ils risquent leur vie pour épargner les quelques sapèques du passeur.

Bien plus, un condamné à mort, s'il en a le moyen, trouvera aisément un remplaçant, pour une somme très faible, parfois pour la certitude d'un simple cercueil. Les conditions de la vie chinoise expliquent ce phénomène: la justice accepte fort bien le remplacement du criminel, car elle agit en vertu du principe que le crime doit être puni; quant à la personnalité du condamné, c'est une question secondaire.

Il serait aisé de multiplier les exemples de l'indifférence des Chinois à la mort, et de leur paisible acceptation de la destinée: morale, ment et physiquement, ils possèdent une trempe autrement forte qu'aucun peuple de l'humanité.

Quelques souvenirs personnels me permettront de préciser cette incroyable indifférence des Chinois pour la mort, qu'il s'agisse de la leur propre ou de celle des autres, indifférence qui n'a rien à voir avec le stoïcisme héroïque des Japonais, magnifique sentiment d'une aristocratie guerrière qui anime un patriotisme fanatique.

## UN DÉJEUNER TRAGIQUEMENT INTERROMPU

Je me trouvais, depuis plusieurs semaines, à Tchen-Tou, capitale du Se-Tchuen, la grande province occidentale qui s'étend le long de la frontière du Thibet; depuis la description de Marco Polo, l'ancienne métropole chinoise a perdu beaucoup de ce qui faisait sa beauté: ses ponts de marbre, ses temples fameux et ses palais impériaux.

Après avoir visité tous les hauts mandarins civils, le vice-roi, le grand trésorier, le grand juge, le taotai du sel, de l'opium et du thé, le maréchal tartare, le préfet et les deux sous-préfets, je m'étais fait présenter au général en chef du Setchuen, le célèbre général Má, musulman convaincu; celui-ci, qui a commandé pendant plusieurs années les troupes chinoises sur la frontière du Tonkin et dans les provinces du sud, a conservé beaucoup de goût pour les Français; il se plait à imiter un des généraux avec lesquels il a été en relations,

dont la distinction, le ton de voix discret et le lent débit l'avaient beaucoup frappé. Il ne tarda pas à m'inviter à déjeuner.

Pour me faire honneur, il convia en même temps tous les Français présents dans la capitale, l'évêque, monseigneur Dunand; le consul, M. Bons d'Anty; un médecin français qui organise l'École de médecine militaire de Tchentou, et sa femme, M<sup>me</sup> Legendre, tous devenus de véritables amis pour les hauts fonctionnaires chinois.

Le repas fut, comme toujours, très copieux, comprenant un mélange singulier de mets chinois et occidentaux; le général Má, selon l'usage chinois, nous poussait à boire tant qu'il pouvait: de temps à autre, il prenait derrière lui, au hasard, une bouteille: absinthe, champagne, bordeaux, vermouth, orgeat, chartreuse, gomme, etc., dont il faisait remplir nos petites tasses d'argent; son meilleur souvenir était un diner à Canton où il disait avoir ainsi grisé à fond toutes les dames de la colonie européenne.

Nous remarquions cependant, que le général n'avait pas sa gaieté accoutumée; subitement, il se leva et s'excusa de nous laisser seuls. Cinq minutes plus tard, il revint, et s'assit d'un air songeur au milieu de nous. Le consul, qui est un sinologue de premier ordre, et nous servait d'interprète, demanda alors à notre hôte s'il n'était pas incommodé.

Il sourit et nous dit: « J'ai été obligé de m'absenter pour une petite formalité: je devais assister à l'exécution d'un de mes amis, un officier en qui j'avais mis toute ma confiance. Il y a un mois, je l'avais envoyé pour réprimer les excès d'une bande de pirates, mais loin de les poursuivre, il s'est associé avec eux pour piller les villages. Malgré mes sentiments d'affection pour lui, j'ai dû lui faire couper la tête: c'est ce qui vient de m'obliger à vous quitter un instant; pardonnez-moi. »

Et le repas se termina, chacun des convives ayant trop l'habitude des mœurs chinoises pour s'étonner d'une semblable interruption ou pour manifester la moindre gêne.

Quand nous sortîmes du yamen du général, dans la grande cour extérieure, où grouillait la foule, sous les mâts de pavillon, au pied du mur portant le grand dragon héraldique peint à fresque des plus vives couleurs, un corps sans tête gisait dans la boue, près d'une flaque de sang.

Quelques mois plus tard, j'arrivais dans une ville du sud de la Chine, peu de temps après un petit mouvement populaire dans lequel de malheureux chrétiens chinois avaient été massacrés par leurs compatriotes. L'action

énergique de l'agent français avait abouti à l'arrestation d'une dizaine de coupables dont l'exécution avait été décidée.

Le jour venu, j'accompagnai le consul qui, en grand costume diplomatique, sous le

Le lieu choisi pour l'exécution était une assez grande place, terrain vague, lépreux et marécageux, couvert de débris et d'ordures, comme toutes les places chinoises : les condamnés étaient agenouillés le long d'une



LA FIGURE D'UN SUPPLICIÉ PENDANT LE SUPPLICE

*Pour ménager la sensibilité de nos lecteurs, nous ne reproduisons que le visage — étrangement extatique — d'un criminel auquel on est en train de faire subir l'épouvantable supplice des « Cent Morceaux ». Déjà, on lui a désarticulé les jambes, coupé les bras, arraché les chairs de la poitrine, et il sourit, dans l'ivresse de l'opium.*

bicorne doré, l'habit brodé, l'épée au côté, devait assister à la décapitation des boxeurs ; une foule énorme, ravie de l'apparat du Ta-jen (grand homme), suivait sa magnifique chaise verte de cérémonie portée haut, sur les épaules de huit porteurs.

rigole creusée en ligne droite, les mains liées derrière le dos, à deux mètres les uns des autres. Le consul descendit de sa chaise et se plaça à quelques pas devant la ligne des prisonniers.

Ceux-ci regardaient avec beaucoup d'intérêt

la mise en scène et souriaient, aussi indifférents que s'il ne s'agissait pas d'eux-mêmes, et l'exécution commença. Sur un signe, un satellite saisit la natte du premier condamné pour lui faire pencher la tête en avant; le bourreau leva à deux mains son coupe-coupe et d'un seul coup trancha la tête.

Successivement, cinq têtes tombèrent ainsi, sans hâte, sans que la foule ni les victimes manifestassent la moindre émotion; il y eut alors un arrêt, car le septième condamné s'était mis à crier et à faire des gestes dans la direction du consul. Sur un signe de celui-ci, on demanda à l'homme ce qu'il voulait, et il montra un énorme scorpion qui montait sur le pantalon brodé d'or de l'homme qui avait exigé sa mort et venait assister à son supplice. Le condamné était si désintéressé de son propre sort qu'il avait porté tout son intérêt sur ce détail extérieur; et son destin lui semblait si naturel, qu'il n'avait pas même un sentiment d'hostilité contre l'homme qu'un Européen, à sa place, eut haï comme son bourreau.

On écrasa le scorpion et toutes les têtes tombèrent sous le couteau.

La soumission à une juste punition se retrouve chez toutes les races orientales. C'est ainsi qu'un officier français, visitant en Tunisie le préau d'une prison, fut appelé auprès d'un condamné qui se plaignait violemment depuis deux jours: il le laissa s'expliquer. L'homme portait une sorte de carcan sur lequel étaient inscrits sa condamnation et le motif; il réclamait contre l'écriteau qui l'accusait de vol et le condamnait seulement à la prison, tandis qu'il avait droit à une pancarte l'accusant de meurtre et le condamnant à mort, mis par erreur au cou d'un voisin de chaîne. Quand on eut satisfait à son désir, il manifesta la plus vive joie et le sentiment d'avoir obtenu son dû.

## UNE SANGLANTE COURTOISIE.

Les frontières du Kouang-si, avoisinant le nord du Tonkin, ont toujours été parcourues par les pirates et pendant bien des années, les colons français des régions limitrophes n'ont connu qu'une sécurité précaire.

Constamment, des bandes de brigands se livraient à des attaques nocturnes et canardaient les lumières des maisonnettes de Langson de l'autre côté de la rivière. Les promeneurs attardés étaient enlevés jusque dans les rues de cette ville et emmenés dans la montagne; les Chinois, Pavillons-Noirs ou autres, ne rendaient leurs otages que contre de fortes rançons.

Les derniers colons ainsi enlevés, étaient restés longtemps prisonniers et avaient été cruellement maltraités par les Chinois, avant que l'administration se fût décidée à payer la rançon nécessaire; aussi, l'émotion fut-elle très vive dans la colonie, quand on apprit, il y a quelques années, qu'un ingénieur et sa femme venaient d'être pris par les pirates et avaient disparu dans un de leurs repaires.

Le consul de France à Longtcheou reçut du gouverneur général l'ordre d'aller trouver le général Sou, chef des postes de la frontière, pour lui exprimer la volonté du gouvernement d'obtenir la remise des prisonniers.

Le général Sou se défendit faiblement d'abord d'avoir aucune relation avec les brigands — qui, en Chine, sont toujours plus ou moins d'accord avec les soldats; — mais, en présence de l'insistance des Français, il promit de faire son possible. Il demanda seulement que l'on donnât un sauf-conduit à un homme qu'il désignerait pour aller trouver la bande et délivrer les deux prisonniers, lesquels se trouvaient sur le territoire français, sans que l'on s'en doutât.

L'engagement fut pris, dans ces conditions, et le messager chinois, muni d'un laissez-passer, timbré du cachet du consulat de France et signé du colonel commandant le poste de Langson, s'enleva sur le territoire de notre colonie. A peine avait-il traversé la ville même de Langson qu'il fut rencontré et reconnu pour un des plus redoutables pirates de la frontière, par l'un des colons français qui avait été précédemment sa victime: celui-ci sauta aussitôt à la gorge du Chinois et le fit jeter en prison.

Quelle ne fut pas la stupeur des autorités quand on trouva sur ce malandrin le sauf-conduit signé de notre consul et de notre colonel; l'affaire fit un bruit énorme et la pression de l'opinion publique au Tonkin exigea que ce brigand fût exécuté de suite en punition de ses crimes.

Mais le consul protesta et télégraphia au colonel de Langson, lui rappelant que l'honneur de la France était engagé par leurs deux signatures; il fut donc décidé que l'homme serait ramené à Longtcheou par un jeune lieutenant français, qui le remettrait entre les mains du général Sou.

Cependant, comme il était impossible de ne pas donner une satisfaction à l'opinion française, le consul, en exposant au général chinois les mesures prises pour que nos engagements vis-à-vis de lui fussent respectés, lui demanda, en retour, de frapper d'une punition suffisante les actes antérieurs de brigandage dont son messager s'était rendu coupable.

clinait, dans la joie de sa liberté reconquise, sa tête vola et un jet de sang de un mètre de haut, jaillit, couvrant de rouges éclaboussures le jeune lieutenant français, qui pâlit et chancela.

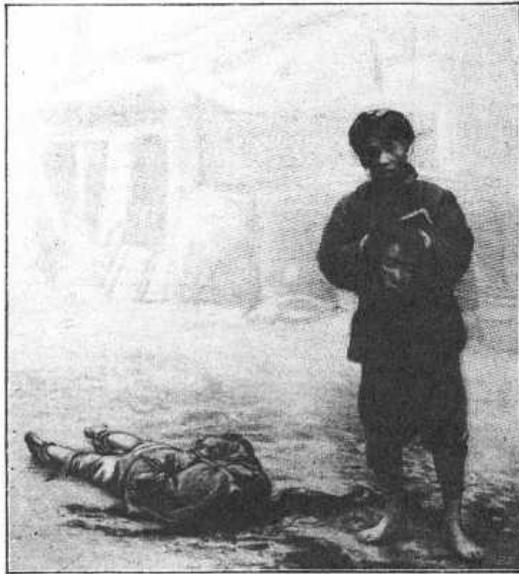
Le général Sou regardait, toujours souriant, s'éloigner, impassible, le satellite qui, l'épée cachée derrière le dos, avait si élégamment exécuté la courtoise promesse de son chef.

A Pékin, pendant longtemps, un jour de l'année, le 11 décembre, était consacré aux exécutions; c'est le jour « où sortent les grandes autorités »; celles-ci, s'installaient dans une cabane en nattes sur laquelle des pancartes portaient le nom des condamnés à mort de l'année; ils étaient tous amenés sur

le lieu du supplice, mais ceux-là seuls périssaient dont le nom était entouré du cercle rouge tracé par l'empereur lui-même, avec un pinceau enduit de vermillon; il prononçait les paroles traditionnelles: « Je ne tue pas le criminel, c'est lui-même qui a voulu être victime de sa perversité. » Le condamné signe sa condamnation.

Ce dernier trait ne montre-t-il pas à quel point l'expiation est acceptée une fois que, moralement, l'individu a eu conscience de sa faute? Le Chinois en revanche obtient de conserver sa tête après la mort: celle-ci est recousue, mais à l'envers.

PHILIPPE BERTHELOT.



LE BOURREAU CHINOIS

*Complaisamment, le sinistre personnage présente au public...  
et au photographe la tête qu'il vient de couper.*  
(Copyright Underwood and Underwood)